Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 09 Jul 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1572

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS :
EDUCATION PAR LA TECHNOLOGIE : METHODOLOGIE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 988010U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets(02/238.86.54) ou Mr Fortemps (20/238.87.24) ou Mr Dejardin (02/238.87.24)

1572M

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
● (1) **Provincial et communal**
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau
J.LEFERE, Administrateur délégué

Date et signature 27/5/96

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: EDUCATION PAR LA TECHNOLOGIE :METHODOLOGIE

CODE (3) 9880 10 V 36 C1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de . page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de . page.

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

●(1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	●	Pédagogique	●
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 28.05.96.
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de . page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de . page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de . page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de . page.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 980110 V36 C1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination d. cours	Classement d. cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie de l'éducation par la technologie	CPMM	K	32
Education par la technologie: réalisation de documents pédagogiques	CPMM	K	8
2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			48

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis différé + annexe
remarques rencontre Gotovitch Gotovitch

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : - 8 JUIL. 1996

Signature : A. COLLINET INSP. COORD.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: EDUCATION PAR LA TECHNOLOGIE - METHODOLOGIE

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, soc culturelle et scolaire;

répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Cette formation est destinée aux enseignants soucieux de parfaire leur formation continuée méthodologique.
Ils prendront conscience de l'émergence de la technologie en tant que composante de la formation générale et adapteront leur approche de la formation des adolescents ou des adultes pour développer chez ces derniers la démarche inductive et expérimentale dans le cadre de la résolution de problèmes à caractère technologique.
Ils réaliseront des documents directement exploitables en classe.

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: EDUCATION PAR LA TECHNOLOGIE - METHODOLOGIE

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

Assurer une fonction rémunérée dans l'enseignement

TITRE (S) POUVANT EN TENIR LIEU

être porteur d'un titre donnant accès à une fonction d'enseignant

conditions particulières d'accès

être inscrit par l' ASBL Formation en cours de carrière pour l'enseignement officiel

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

ANNEXE 4

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: EDUCATION PAR LA TECHNOLOGIE - METHODOLOGIE

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En fin d'unité de formation, l'étudiant doit prendre conscience de

- l'interaction entre démarche scientifique et résolution de problèmes technologiques;
- des finalités et des implications de l'éducation par la technologie dans la mise en place des processus suivants:
    - structuration et développement harmonieux de la personnalité de l'individu;
    - formation à la citoyenneté, à l'esprit critique;
    - adaptabilité aux processus de changements;
    - enrichissement de la formation générale par le développement de compétences transversales et de méthodes de travail adaptées;

En fin d'unité de formation, l'étudiant doit être capable

- mettre en oeuvre des démarches de résolution de problèmes en se fondant entre autres sur la technique;
- adapter les stratégies d'observation, d'expérimentation, de théorisation, de modélisation à mettre en place pour faire découvrir à l'étudiant les principes de fonctionnement d'un objet fonctionnel quotidien;
- choisir, à partir d'une approche exhaustive des méthodes de réalisation possibles celles qui se fondent sur une approche économique, utile et accessible;
- rédiger des séquences de leçons visant les objectifs suivants:
    - faire acquérir des compétences indispensables à la résolution des situations - problèmes
    - favoriser l'accès à la culture technologique eu travers de concepts et principes technologiques
    - susciter une attitude à la fois positive et critique à l'égard de la technologie
    - amener l'étudiant à exploiter, de manière raisonnée et critique, des technologies de l'information, dans une grande variété de formes
    - construire des outils d'évaluation pour mettre en évidence des aptitudes et des attitudes peu ou malaisément observables dans d'autres disciplines
    - concourir au développement des capacités de l'étudiant à communiquer efficacement
- en respectant la structuration décrite dans le tableau ci-dessous, construire un ensemble de séquences, dans le souci d'un développement harmonieux de l'étudiant des capacités cognitives, sensori-motrices et de compétences relationnelles, affectives et méthodologiques.

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: EDUCATION PAR LA TECHNOLOGIE - METHODOLOGIE

1.	**OBSERVER**	une situation problème, un phénomène
2.	**COLLATIONNER** **REPERTORIER ET COMPRENDRE**	des informations pertinentes, les éléments connus et inconnus
3.	**ANALYSER ET IDENTIFIER**	la situation problème , le phénomène
4.	**STRUCTURER ET INTERPRETER**	les observations via un schéma, un arbre logique, en y intégrant les informations essentielles
5.	**FORMULER**	des hypothèses, notamment de causalité, en exploitant au maximum la pensée divergente , l'intuition et la créativité
6.	**PRATIQUER**	une activité d'EXPERIMENTATION
7.	**EXERCER** **VERIFIER** **REMEDIER**	une activité de contrôle la conformité d'une solution aux critères retenus éventuellement
8.	**TRANSFERER**	la démarche, les acquis dans d'autres situations problèmes, dans des phénomènes similaires ou différents

- développer des outils d'évaluation formative et continue en y faisant participer l'étudiant dans une perspective de ses capacités d'auto-évaluation et de co-évaluation;
- développer cette approche méthodologique dans le cadre de son développement professionnel qu'individuel

<u>Recommandations d'ordre méthodologique</u>

Dans un souci d'efficacité, le chargé de cours mettra en place une méthodologie de résolution de problèmes réels dans l'esprit du cours et développera lui-même ses compétences d'animateur.

En éducation par la technologie : réalisation de documents pédagogiques

- de collationner la documentation disponible (fiches techniques, documents publicitaires, ou autres ...)
- d'adapter cette documentation au niveau de compréhension des élèves qui lui sont confiés
- d'isoler les éléments d'information significatifs et articulés selon la méthodologie spécifique de la situation - problème
- d'adapter la formulation des questions aux capacités spécifiques à atteindre
- de mettre en page avec les moyens appropriés les documents élèves, en tenant compte des critères de lisibilité et de motivation

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: EDUCATION PAR LA TECHNOLOGIE - METHODOLOGIE

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A partir d'une situation - problème ou d'un phénomène donné,
répondant au vécu quotidien d'un adolescent,
seul ou en équipe

CAPACITES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de

- de rédiger une leçon répondant aux finalités, aux critères méthodòlogiques définis de l'éducation par la technologie
- réaliser une mise en page de documents pédagogiques destinés aux élèves qui lui sont confiés, en respectant les prescrits de lisibilité et de présentation harmonieuse de ces documents

DEGRE DE MAITRISE

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

pour la leçon

- du respect de l'articulation de la démarche;
- de la maîtrise des termes techniques et des concepts mis en jeux;
- de l'évaluation correcte des compétences technico - scientifiques et des comportements observables;

pour l'élaboration des documents destinés aux élèves

- du respect des critères de la mise en page
- de la lisibilité et clarté des consignes;
- de la rigueur des concepts technico - scientifiques et et del'adéquation du support concret

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: EDUCATION PAR LA TECHNOLOGIE - METHODOLOGIE

PROFIL DU (DES) CHARGES DE COURS

Un enseignant
ou
Un expert ayant une expérience de formateur dans le développement de la méthodologie de l'éducation par la technologie

ANNEXE

FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS: EDUCATION PAR LA YTECHNOLOGIE: MÉTHODOLOGIE
LEFERE
CEPEONS
Code: 98 80 10 U 36 C1
dossier :1572 U

ANNEXE 5

CAPACITÉS TERMINALES

le seuil de réussite ne figure pas, je renvoie à la circulaire 319/95

1.6.2.8. Capacités terminales

• Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.

La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

• La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

• que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?

• quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?

• quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Le seuil de réussite peut aussi s'exprimer en degré de maîtrise minimum à atteindre pour réussir.

Le degré de maîtrise est un niveau sur l'échelle de graduation dans la maîtrise des capacités. Il faut donc préciser de quel niveau il s'agit.

IL SUFFIRAIT D'INDIQUER POUR LA DÉTERMINATION DU DEGRÉ DE MAÎTRISE MINIMUM et non pas pour la détermination minimum du degré de maîtrise.

Louise GOTOVITCH
20/06/96